

Soins collaboratifs, soutien aux médecins généralistes pour la prise en charge des patients avec des pathologies psychiatriques

Groupe de Suivi	Orientation - Parcours de soins du patient psychiatrique
Numérotation	2.1.1.
Titre	«Soins collaboratifs, soutien aux médecins généralistes pour la prise en charge des patients avec des pathologies psychiatriques» <i>Développer des modalités d'interventions pertinentes sur les lieux de vie à partir des CMP¹, au regard des besoins et des moyens envisageables</i>
Catégories	Public : tous les patients ayant des troubles psychiatriques et en particulier ceux ne pouvant pas être pris en charge avec l'organisation habituelle des consultations de médecins généralistes ou psychiatres
	Thématique : Soins Primaires - Médecine de Ville
	Offre de soins ou de services : ● Réunion cliniques pluriprofessionnelles (staffs pluriprofessionnels) ● "Stage interne" : Consultations de médecine générale en CMP : prévention, dépistage, suivi des pathologies chroniques en soutien aux médecins traitants, aux psychiatres et IDE² des CMP ● "Coordo IDEL³" : Coordination ambulatoire des soins aux patients psychiatriques à domicile avec ou sans psychiatre par les transmissions des IDEL ● "Consultations avancées" : Consultations avancées de psychiatres des CMP au sein des structures d'exercice collectif de soins primaires du département (MSP⁴, CDS⁵, CMS⁶)
Cadragé Régional	Les malades psychiques chroniques ont une espérance de vie diminuée de 5 à 10 ans, selon les études, du fait de facteurs combinés en plus du suicide : mauvaise observance, difficultés relationnelles, pauvreté, iatrogénie, etc. Les efforts pour améliorer la prise en charge somatique en établissement de santé de ces personnes seront poursuivis. La priorité doit porter sur la continuité du suivi par un médecin traitant, sur l'accès aux campagnes de dépistage, sur la santé bucco-dentaire, sur la prise en charge des comorbidités addictives et sur l'accès des handicapés à des bilans périodiques et aux soins techniques.
Justification de l'action	Les patients psychiatriques ont du mal à bénéficier des soins somatiques de prévention, dépistage et du suivi des pathologies chroniques selon les recommandations. En soins primaires, les médecins généralistes ont des difficultés diagnostiques et thérapeutiques. Il y a un problème de compétence sur la santé mentale pour les médecins généralistes. Pour les patients, il y a un grand intérêt que les soins se fassent dans des lieux fréquentés habituellement, avec des soignants qu'ils connaissent et qui avec leur accord communiquent ensemble. Il y a un problème de communication/coordination des soins entre les psychiatres et les médecins généralistes. Il y a également un problème de ressources, de moyens et de démographie médicale. L'expérimentation portée par le DAC ⁷ doit montrer sa faisabilité, être évaluable, efficiente et reproductible, pour au-delà de Roger Prévôt être proposée plus largement. Pour les consultations avancées cela est déjà démontré.

¹ Centre Médico-Psychologique

² Infirmier(ère) Diplômé d'État / Infirmier(ère) en soins généraux

³ Infirmier(ère) Diplômé d'État Libéral(e)

⁴ Maison de Santé Pluridisciplinaire

⁵ Commission Des Soins

⁶ Centre Municipal de Santé

⁷ Dispositif d'Appui à la Coordination

Objectifs	L'expérimentation va chercher à améliorer l'accès aux soins • Un médecin traitant pour chaque patient vu régulièrement, • Des soins somatiques de qualité : suivi des pathologies chroniques, prévention, dépistages, • Un avis psychiatrique de proximité, en secteur 1 le plus souvent, dans des délais raisonnables.
Description de l'action	Action 1 : Les réunions cliniques pluriprofessionnelles (staffs pluriprofessionnels) Faire monter en compétence les professionnels, en particuliers les médecins généralistes, se connaître, coordonner les professionnels de santé et des secteurs médico-social et social. Les médecins généralistes adressent à l'avance leurs cas cliniques anonymisés au DAC et préviennent le psychiatre du patient. A noter : à la demande des professionnels, ces réunions peuvent concerner la santé mentale adulte, enfant, adolescent ou l'addictologie. <u>Déroulé prévu et calendrier</u> Expérimentation territoriale mise en place progressivement selon les besoins, les disponibilités et possibilités des professionnels de chaque territoire. • Début de mise en oeuvre à Gennevilliers – Villeneuve-la-Garenne • Déjà réalisé 3 Staffs : le 24/9/2021 : 42 participants/20MG⁸; le 19/11/2021 : 42 participants/22MG; le 11/2/2022, 37 participants/22MG. • Depuis le 2ème staff, présence d'addictologues • Depuis le 3ème staff, la coordinatrice du CLSM de Gennevilliers participe à l'organisation des staffs • En 2022 début de mise en œuvre à Asnières, Clichy, Colombes, Nanterre, Levallois(?) Les staffs pourront être déployés facilement sur la plupart des territoires des Hauts-de-Seine ou de l'Ile de France. Le besoin de communication entre les médecins généralistes et les psychiatres est important. Pour mettre en œuvre les échanges, les structures les plus solides sont les DAC, les CLSM⁹, les CPTS¹⁰, les MSP ou les amicales de MG. Action 2 : Les stages d'internes en CMP avec Maître de Stage des Universités (MSU) généraliste et IDE responsable au sein du CMP. Aller vers les patients en CMP, partager une réflexion/action avec eux sur leur santé et les accompagner vers leur médecin traitant. Former à la santé mentale les jeunes médecins généralistes. Retour de la prise en charge de l'interne vers le médecin traitant et vers le psychiatre du volet de synthèse médicale signé par le chef de pôle du CMP et par l'interne. • Formation à la psychiatrie 1 jour par semaine avec MSU psychiatre • Consultations 1 jour par semaine de prévention, dépistage, suivi des pathologies chroniques en soutien aux médecins traitants, aux psychiatres et IDE des CMP sous la supervision d'un MSU généraliste du territoire • Consultations de médecine générale deux jours par semaine avec des MSU médecins

⁸ Médecins Généralistes

⁹ Contrats Locaux de Santé Mentale

¹⁰ Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

	généralistes exerçants sur le même territoire <u>Déroulé prévu et calendrier</u> • Expérimentation territoriale mise en place progressivement selon les besoins et les disponibilités des professionnels de chaque territoire. Pour commencer le stage d'interne, il faut : ◦ Au moins un MSU psychiatre et deux MSU généralistes, ◦ Un CMP où toute l'équipe adhère au projet ◦ Un cabinet de consultation dédié, dont le logiciel métier ◦ Une IDE du CMP qui suivra l'expérimentation sur plusieurs années en charge de préparer les consultations, de gérer la file active des patients et de leur apporter de l'aide pour arriver à leurs objectifs • Début de mise en oeuvre à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne ◦ 3 stages CMP enfant : novembre 2019, mai 2020, novembre 2020 ◦ 2 stages CMP adulte : mai 2021, novembre 2021 • En 2022, début de mise en oeuvre en novembre à Clichy, Colombes, Nanterre, Levallois(?), La-Garenne-Colombes et Bois-Colombes. • Un déploiement généralisé demandera un cadrage entre la coordination du DES¹¹ de MG d'Île de France et l'ARS IDF. Action 3 : La coordination ambulatoire des soins aux patients psychiatriques à domicile avec ou sans psychiatre par les IDEL Les IDEL assurent le suivi de l'état clinique et mental du patient, de l'observance et la tolérance du traitement, le suivi de l'agenda des rendez-vous de consultations et la réalisation des examens complémentaires. Le cercle de soins choisit la périodicité des transmissions. <u>Déroulé prévu et calendrier</u> • En attente de réalisation à Gennevilliers-Villeneuve-la-Garenne en raison de problèmes techniques avec Terr-eSanté support prévu pour les transmissions. Action 4 : "Consultations avancées" • Promouvoir la mise en place de permanences de professionnels de la psychiatrie au sein des structures d'exercice collectif de soins primaires du département (MSP, CDS, CMS) en s'appuyant sur les initiatives existantes. • Promouvoir, autant que possible, le rapprochement physique des CMP des locaux des équipes de soins somatiques, en cas de relocalisation. Essayer de développer cette mise en place dans les MSP s'inspirer de Lille-est qui a été promu en 1998 "Site pilote pour la santé mentale
--	--

¹¹ Diplôme d'État Spécialisé

	communautaire"¹² <u>Déroulé prévu et calendrier</u> • À Nanterre, deux demi-journées de consultations avancées de psychiatre sont organisées dans les CMS avec un staff d'une heure tous les 15 jours (suspendu en attente réorganisation CMP). • À Asnières, le CMS a également internalisé des consultations avancées hebdomadaires sur orientation des médecins du CMS, pour pallier les difficultés d'accès aux soins en CMP (suspendu en attente réorganisation CMP). Si les problèmes de démographie des psychiatres s'améliorent, possibilité d'étudier la faisabilité auprès des structures d'exercice collectif et des CMP par les 3 DAC du 92, puis soutien aux sites volontaires. Action 5 : Si preuves d'efficacité et de faisabilité extension à d'autres territoires du département des Hauts-de-Seine <u>Territoire cible :</u> L'expérimentation : 92 Nord puis si preuves d'efficacité et de faisabilité extension à tous les territoires du 92 Pour l'expérimentation les communes relevant du DAC 92 Nord • CASH Nanterre / Roger Prévot (RP) : - CMP Gennevilliers (RP) - CMP Villeneuve-la-Garenne (RP) - CMP Asnières (RP) - CMP Clichy (RP) - CMP Levallois (RP) - CMP La-Garenne-Colombes (RP)-Bois Colombes (RP) - CMP Nanterre (CASH) - CMP Courbevoie (CASH) • MGEN : - CMP Neuilly (MGEN) • APHP: - Colombes (APHP)
Indicateurs de suivi et de résultats	• Les réunions cliniques pluriprofessionnelles (staffs pluriprofessionnels) Nombre de "staffs" et de cas traités, et de formations organisées, ◦ Nombre de participants, qualité et nom des participants ◦ CR¹³ des staffs accessible aux participants sur un site ◦ Annuaire territorial des ressources

¹² Par le département Santé Mentale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS – www.who.int, www.who.euro.int) : [UN SERVICE DE SANTÉ MENTALE AU CŒUR DE LA CITÉ - Du parcours de soin au parcours de RÉTABLISSEMENT - La psychiatrie citoyenne des villes de Mons en Baroeul, Hellemmes, Lezennes, Ronchin, Faches Thumesnil, Lesquin \(Banlieue Est de Lille\)](#)

¹³ Compte Rendu

	● Pour les stages d'internes en CMP Adulte ◦ Nombre de stages, évaluation des stages et des MSU par l'interne, évaluation par les MSU des internes et des stages. ◦ Activité de l'interne : nombre de patients, type de consultations ◦ Recueil sur le logiciel métier de 54 indicateurs (pas obligatoirement tous renseignés en une consultation), dont on pourra donner l'évolution au fil des semestres par CMP ou globalement. ◦ Coordination avec le médecin traitant : en trouver un si besoin, réadresser le patient, volet médical de synthèse de la (les) consultation(s). ◦ Utilisation en HDS d'un outil métier pour la consultation somatique respectant la confidentialité du dossier psychiatrique. Il donne le même cadre sur chaque site pour le travail de l'interne et la supervision du MSU MG. Il permet le recueil et l'analyse dans le temps de l'expérimentation de 54 indicateurs. ● Pour les stages d'internes en CMP enfant Après l'expérimentation des 3 premiers stages, une réflexion doit être menée sur les objectifs (en particulier par rapport aux soins somatiques) et sur les indicateurs d'évaluation. ● Coordo IDEL : nombre d'IDEL, de médecins généralistes, de patients concernés, fréquence des transmission, durée de prise en charge. ● "Consultation avancées" : ◦ Nombre de consultations avancées / permanences réalisées annuellement par les professionnels des secteurs psychiatriques au sein de MSP et CDS du département, et communes concernées. ◦ Nombre de patients ayant bénéficié de consultations conjointes médecin généraliste et psychiatre / nombre de consultations conjointes. ◦ Nombre de médecins généralistes participants avec pour chacun le nombre annuel de patients concernés et nombre de staffs patients intra muros auxquels ils ont participé. ● Outil métier structuré pour les soins somatiques assurant un cadre de consultation à l'interne, à son MSU à partir d'un argumentaire reposant sur les données de la science et grâce à la création de modules de recherche informatique (macro), permettant une évaluation de l'activité ● Questionnaire de satisfaction aux professionnels participants ● Requêtes auprès de la CNAM ● Expérimentation portée par le DAC 92 Nord et l'hôpital Roger Prévôt
Acteurs en responsabilité	

	DAC : Aurore Méricou (cheffe de projet, directrice adjointe du DAC 92 Nord) et le Professeur Michel Nougairede, médecin généraliste à Gennevilliers. L'hôpital Roger Prévôt / Raphaël Cohen, Elise Valentin Busquet, les chefs de pôle des CMP. • Stages d'internes en CMP : Coordination du DES de Médecine générale d'Île de France si l'expérimentation est appelée à se développer • Coordo IDEL : DAC (CLSM, CPTS, structures d'exercice collectif), pour suivre les patients inclus et leur cercle de soins • "Consultation avancées" : Les responsables du CMP et de la structure d'exercice collectif de soins primaires													
Acteurs impliqués	• Les CMP du territoire et la possibilité de s'ouvrir aux psychiatres libéraux, CSAPA¹⁴. • CLSM, CPTS. • Les professionnels des structures d'exercice collectif de soins primaires (CDS, MSP, Pôle de santé...). • Les professionnels de soins primaires du territoire et selon les cas du médico-social et social.													
Ressources prévues	• Expérimentation DAC 92 Nord : Financement des staffs Financement des transmissions IDEL • Stages d'internes en CMP • Financer l'organisation territoriale, le CMP en particulier le temps de l'IDE du CMP qui suit l'expérimentation dans sa durée, la file active des patients et l'évaluation • "Consultation avancées" : Mise à disposition des psychiatres par les CMP, indemnisation des professionnels de soins primaires sur l'heure de staff bi-mensuelle (3GS¹⁵/heure=75€) Si on veut développer cette action dans les MSP prévoir une indemnité pour l'occupation du local (20% de la redevance de la MSP d'un professionnel à temps plein <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Budget fonctionnement (global) à partir du budget de 2021</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Honoraires référent médical</td><td rowspan="10">48 000,00 €</td></tr> <tr> <td>CdP - Salaire brut</td></tr> <tr> <td>CdP - Charges</td></tr> <tr> <td>Médiateur - Salaire brut</td></tr> <tr> <td>Médiateur - Charges</td></tr> <tr> <td>Frais de réunion</td></tr> <tr> <td>Frais de déplacement</td></tr> <tr> <td>Autres frais</td></tr> <tr> <td>communication (plaquette, poster)</td></tr> <tr> <td>Forfait téléphone</td></tr> </tbody> </table>	Budget fonctionnement (global) à partir du budget de 2021		Honoraires référent médical	48 000,00 €	CdP - Salaire brut	CdP - Charges	Médiateur - Salaire brut	Médiateur - Charges	Frais de réunion	Frais de déplacement	Autres frais	communication (plaquette, poster)	Forfait téléphone
Budget fonctionnement (global) à partir du budget de 2021														
Honoraires référent médical	48 000,00 €													
CdP - Salaire brut														
CdP - Charges														
Médiateur - Salaire brut														
Médiateur - Charges														
Frais de réunion														
Frais de déplacement														
Autres frais														
communication (plaquette, poster)														
Forfait téléphone														

¹⁴ Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

¹⁵ Consultation au cabinet par le médecin spécialiste qualifié en médecine générale avec la majoration pour le médecin généraliste

	<table><tr><td colspan="4">Honoraires professionnels soins primaires (4 staffs dans l'année) pour 1 site</td><td>10 000,00 €</td></tr><tr><td colspan="4">Équipements (ECG, ordinateur) pour 1 site</td><td>1 200,00 €</td></tr></table>	Honoraires professionnels soins primaires (4 staffs dans l'année) pour 1 site				10 000,00 €	Équipements (ECG, ordinateur) pour 1 site				1 200,00 €																																													
Honoraires professionnels soins primaires (4 staffs dans l'année) pour 1 site				10 000,00 €																																																				
Équipements (ECG, ordinateur) pour 1 site				1 200,00 €																																																				
	<table><tr><td>Co (outil métier structuré)</td><td>Année 1 licence + maintenance</td><td>Annuel maintenance TTC</td><td>Annuel maintenance TTC</td><td>Coût total sur 3 ans</td></tr><tr><td>1 site</td><td>6 838 €</td><td>3 634 €</td><td>3 634 €</td><td>14 106 €</td></tr><tr><td>2 sites</td><td>10 500 €</td><td>5 208 €</td><td>5 208 €</td><td>20 916 €</td></tr><tr><td>3 sites</td><td>14 402 €</td><td>7 022 €</td><td>7 022 €</td><td>28 446 €</td></tr><tr><td>4 sites</td><td>19 265 €</td><td>9 797 €</td><td>9 797 €</td><td>38 859 €</td></tr><tr><td>5 sites</td><td>21 732 €</td><td>10 572 €</td><td>10 572 €</td><td>42 876 €</td></tr><tr><td>6 sites</td><td>24 199 €</td><td>11 347 €</td><td>11 347 €</td><td>46 893 €</td></tr><tr><td>7 sites</td><td>27 727 €</td><td>13 399 €</td><td>13 399 €</td><td>54 525 €</td></tr><tr><td>8 sites</td><td>29 935 €</td><td>14 131 €</td><td>14 131 €</td><td>58 197 €</td></tr><tr><td>9 sites</td><td>32 143 €</td><td>14 863 €</td><td>14 863 €</td><td>61 869 €</td></tr><tr><td>10 sites</td><td>34 351 €</td><td>15 595 €</td><td>15 595 €</td><td>65 541 €</td></tr></table>	Co (outil métier structuré)	Année 1 licence + maintenance	Annuel maintenance TTC	Annuel maintenance TTC	Coût total sur 3 ans	1 site	6 838 €	3 634 €	3 634 €	14 106 €	2 sites	10 500 €	5 208 €	5 208 €	20 916 €	3 sites	14 402 €	7 022 €	7 022 €	28 446 €	4 sites	19 265 €	9 797 €	9 797 €	38 859 €	5 sites	21 732 €	10 572 €	10 572 €	42 876 €	6 sites	24 199 €	11 347 €	11 347 €	46 893 €	7 sites	27 727 €	13 399 €	13 399 €	54 525 €	8 sites	29 935 €	14 131 €	14 131 €	58 197 €	9 sites	32 143 €	14 863 €	14 863 €	61 869 €	10 sites	34 351 €	15 595 €	15 595 €	65 541 €
Co (outil métier structuré)	Année 1 licence + maintenance	Annuel maintenance TTC	Annuel maintenance TTC	Coût total sur 3 ans																																																				
1 site	6 838 €	3 634 €	3 634 €	14 106 €																																																				
2 sites	10 500 €	5 208 €	5 208 €	20 916 €																																																				
3 sites	14 402 €	7 022 €	7 022 €	28 446 €																																																				
4 sites	19 265 €	9 797 €	9 797 €	38 859 €																																																				
5 sites	21 732 €	10 572 €	10 572 €	42 876 €																																																				
6 sites	24 199 €	11 347 €	11 347 €	46 893 €																																																				
7 sites	27 727 €	13 399 €	13 399 €	54 525 €																																																				
8 sites	29 935 €	14 131 €	14 131 €	58 197 €																																																				
9 sites	32 143 €	14 863 €	14 863 €	61 869 €																																																				
10 sites	34 351 €	15 595 €	15 595 €	65 541 €																																																				
	<table><tr><td>Coord. IDEL par an par site</td><td>1 000,00 €</td></tr><tr><td>Consultations avancées par an par site</td><td>5 000,00 €</td></tr><tr><td>Estimation sur 2 sites pour une année, pas de déploiement prévu sur plus de sites pour le moment – Problème de recrutement de psychiatre – pas de site prévu en 2022</td><td>10 000,00 €</td></tr></table>	Coord. IDEL par an par site	1 000,00 €	Consultations avancées par an par site	5 000,00 €	Estimation sur 2 sites pour une année, pas de déploiement prévu sur plus de sites pour le moment – Problème de recrutement de psychiatre – pas de site prévu en 2022	10 000,00 €																																																	
Coord. IDEL par an par site	1 000,00 €																																																							
Consultations avancées par an par site	5 000,00 €																																																							
Estimation sur 2 sites pour une année, pas de déploiement prévu sur plus de sites pour le moment – Problème de recrutement de psychiatre – pas de site prévu en 2022	10 000,00 €																																																							
Références PTSM correspondantes	Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles. Axe 1 – Développer le repérage précoce des troubles de santé mentale conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles. Axe 2 – Améliorer les délais d'accès aux soins psychiques Axe 3 – Améliorer les soins somatiques ambulatoires en lien avec les acteurs du premier recours Axe 7 – Renforcer la coordination de second niveau des acteurs de la santé mentale 7.1. Organiser des formations croisées rassemblant l'ensemble des acteurs de la santé mentale dans le département 7.2 Renforcer et développer les CLSM sur le territoire pour la coordination territoriale de proximité et le relais des orientations du PTSM 7.2.1 Capitaliser et diffuser le « bon fonctionnement » des CLSM																																																							